

CONGRES DES ARBITRES

PLATS, 26 septembre 2009

1. Accueil

Je voudrais

remercier pour leur présence

- M. Eric BESSON, 1^{er} Adjoint
- M. Gilles OZIL, Président du CBD 07
- M. Marc VALAYER, Président de la Commission des Jeunes
- M. Alain DELICHERE, Président de la Commission Technique
- M. Tony STANCO, CTSD de l'Ardèche
- M. NOYERIE, Président des Arbitres du CBD de la Drôme
- M. Thierry ROUSSEL Président de l'AS de PLATS

et tous les collègues, actifs ou honoraires qui ont pu ou voulu assister à cette réunion.

Excuser :

- M. Laurent BRUNEL, Maire de Plats
 - Mme Sandra CHOPARD, Présidente de la Commission Féminine du CBD
 - M. Marcel GINESTE Trésorier Général du CBD 07
 - M. André THOMAS Secrétaire Général du CBD 07
 - M. Claude THEOULLIER, Arbitre Régional
 - M Jérôme BARTOLOZZI, Arbitre Honoraire
- retenus par ailleurs.

2. Bilan financier

Il est présenté par Jean MICHANIK. La cotisation annuelle des arbitres actifs et honoraires est fixée à 25 €

3. Commission d'Arbitrage et Amicale des Arbitres

Depuis toujours dans notre CBD, concernant l'arbitrage, deux instances complètement différentes sont confondues : La Commission Départementale d'Arbitrage et l'Amicale des Arbitres.

Le Président du CBD et moi-même estimons que ces deux instances doivent être clairement distinguées, dans leurs compositions, leurs rôles et leurs financements.

La Commission Départementale d'Arbitrage, dont les membres sont désignés par le Président du CBD est composée d'Arbitres en activité et licenciés dans le CBD et d'une personne n'appartenant pas ou plus au Corps Arbitral.

Son rôle est de préparer le Plan d'Arbitrage, de gérer les tenues et le matériel, et d'assurer le recrutement, la formation continue et l'évaluation des Arbitres.

C.B.D. DE L'ARDECHE

Elle n'a pas de « recettes » et ses dépenses apparaissent sur une ligne budgétaire du CBD. Elle n'a donc pas de trésorier.

Je propose au Président de nommer ou de reconduire pour cette Commission:

- **Président : B. DUMOULIN**
- Président Délégué : J-M OZIL
- Secrétaire : R. SAUTON
- Membre : M. GIFFON

Le président du CBD 07 accepte de reconduire ou de nommer les personnes proposées ci-dessus.

L'Amicale des Arbitres est composée d'arbitres de tous grades, actifs et honoraires, arbitrant ou ayant arbitré au sein de notre CBD et qui acceptent de verser une cotisation.

Elle possède un Bureau élu par ses membres.

Son rôle est de créer et de préserver des liens de convivialité et d'amitié entre ses membres, en particulier par l'organisation d'un repas annuel ;

Ses recettes sont constituées par les cotisations volontaires de ses membres et une éventuelle subvention du CBD. Ses dépenses concernent le repas annuel et les marques de sympathie lors des événements heureux ou malheureux qui surviennent pour ses membres ou leurs familles. Un Trésorier est donc indispensable.

Je propose à mes collègues, après consultation des intéressés, d'élire avec effet immédiat, le Bureau suivant :

- **Président : R. SAUTON**
- Secrétaire : R. PRINTEMPS
- Trésorier : M. GIFFON

L'Assemblée Générale de l'Amicale des Arbitres a élu à l'unanimité le Bureau présenté ci-dessus.

4. Retour sur la saison 2008-2009

➤ Disparition :

C'est avec beaucoup de peine et d'émotion que nous avons appris, en début d'année, la disparition de Maurice MAISONNAS, Arbitre National Honoraire et ancien Président des Arbitres de notre CBD. Plusieurs d'entre nous étaient présents lors de ses funérailles à St Jean de Muzols. Nous avons déposé, ce matin, une plaque commémorative sur sa sépulture.

➤ Démission et cessations de fonction :

Démission de Jérôme BARTOLOZZI, suite aux décisions d'instances disciplinaires.
Cessation de fonction pour Gilles PETROD et Roland PRINTEMPS.

➤ Promotions:

Eric CHANTRE sera titularisé dans son grade d'Arbitre Départemental au 01/10/2009. Toutes nos félicitations.

Jean MICHANIK et Marc GIFFON ont malheureusement échoué (pour Marc de très peu) à l'examen d'Arbitre Régional. Je ne peux que les encourager à se présenter à nouveau à cet examen dès la prochaine session.

Jean-Marc OZIL doit passer l'examen d'Arbitre National en Janvier 2010. Souhaitons lui bonne réussite.

➤ Incidents :

Pas d'incidents particuliers cette saison. Heureusement car le dernier en date a provoqué la démission d'un collègue.

Je rappelle à cet égard qu'il convient de rédiger des rapports détaillés et précis, en se limitant aux FAITS. Ce rapport étant communiqué au joueur, s'il contient des inexactitudes, celui-ci aura beau jeu de les relever. L'absence de l'Arbitre concerné lors des réunions des instances disciplinaires semble aussi jouer en sa défaveur.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, pour les compétitions du groupe PROMOTION en particulier, clairvoyance, application du règlement parfois dans son esprit plutôt qu'à la lettre, avertissement verbal, n'excluent ni la fermeté ni l'autorité et peuvent parfois éviter que le relevé d'infractions, au départ bénignes, ne dégénère.

➤ Quelques rappels :

- Coup de tir avec but non annoncé
- Fin des parties au temps ([cf. annexe 5](#))

➤ Anomalies :

- Les ordres de missions de certains concours PROMOTION et même PROPAGANDES annulés n'ont pas été retournés au CBD ou à la FFSB. Cela entraîne à chaque fois des réclamations inutiles.
- En cas d'indisponibilité de dernière minute, vous devez systématiquement me prévenir. C'est moi qui prend la décision de vous faire remplacer ou pas, et par qui. Il est inadmissible de transmettre directement l'ordre de mission d'une compétition à un collègue sans en informer le Président de la Commission d'Arbitrage.

➤ Recyclage :

A nouveau cette journée a été suivie de façon satisfaisante. Pour la troisième fois, elle s'est déroulée avec nos collègues de la Drôme. La réactualisation des connaissances, les rappels du règlement, des directives d'arbitrage appliquées par tous, des échanges sur des situations vécues sont indispensables. Tout arbitre absent sans justificatif à cette réunion devra prendre ses responsabilités.

5. Modifications Réglementaires

➤ Le RTI n'a subi aucune modification en ce début de saison. Par contre il a été réédité en 2008.

➤ Rappel des principales modifications du R.S. au 16/09/2009 ([cf annexe 1](#))

6. La Saison 2009-2010

➤ Les directives d'arbitrage

Elles sont distribuées aux arbitres, avec les formulaires « rapports » et « oubli de licence » ([cf. annexe 2](#)), les notes concernant les Jeunes ([cf. annexe 3](#)) et les Féminines ([cf. annexe 4](#)) et celles concernant l'arbitrage des Clubs ([cf. annexe 6](#)).

- Réunion de Recyclage:
Elle aura lieu le samedi 13 mars 2010 à 9h00, avec nos collègues de la Drôme (lieu à déterminer).
- Liste des Collectifs Jeunes:
Valable pour toute la saison sportive 2009-2010, elle sera distribuée aux arbitres dès parution.

7. Les Effectifs

Le problème des effectifs reste toujours crucial. En effet:

- M. BOUVERON ne peut pas effectuer, pour raisons médicales, de missions sous les boudromes couverts.
- M. THEOULLIER n'effectuera que très peu de missions cette saison, car il s'investit dans une autre activité sportive.
- MM BARTOLOZZI, PETROD et PRINTEMPS ont décidé, pour des raisons diverses de cesser leur activité d'arbitres.

8. Le Recrutement

Pour la saison 2009-2010, personne n'a fait acte de candidature à la formation, malgré l'amende élevée infligée aux Clubs Sportifs qui n'ont pas d'Arbitre. La situation est donc toujours aussi préoccupante.

9. L'arbitrage en Clubs Sportifs

Les principales dispositions réglementaires sont rappelées, ainsi que les dispositions pour l'arbitrage en N4 ([cf. annexe 7](#)).

10. Plan d'Arbitrage

- le nombre de concours PROPAGANDE pour les arbitres Nationaux et Régionaux est en augmentation suite aux cessations de fonction de MM BARTOLOZZI et PRINTEMPS (4 en moyenne).
D'autre part, les ordres de missions des concours PROPAGANDES, MASCULINS et FEMININS sont désormais envoyés **nominativement** par la FFSB, suivant un plan d'arbitrage que je dois lui adresser avant le 15 octobre. Je vous demande donc de m'indiquer vos indisponibilités par rapport à ce plan, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 10 octobre, en proposant, dans la mesure du possible, la solution de remplacement (nom et accord d'un collègue que vous aurez contacté).
- pour l'arbitrage des Clubs Sportifs, une seule défaillance sur des dates "chaudes" (10/10, 22/11) ou 5 arbitres (sur 8 pratiquant les clubs) sont nécessaires provoquerait le "clash".

Concernant cet arbitrage, merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport au planning prévu, en sachant qu'elles poseraient à chaque fois des problèmes difficiles, voire insolubles, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 1^{er} octobre afin que je n'établisse pas inutilement les ordres de missions.

- Concernant les concours Officiels (Eliminatoires de Secteurs et Fédéraux), merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport aux plannings prévus, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 15 mars 2009

S'il y a problème pour arbitrer un Propagande, un Elimatoire de Secteur ou un Fédéral, il faut me prévenir le plus rapidement possible, sinon: 3 ou 4 coups de téléphone pour trouver un nouvel arbitre; courriers à l'AS, au CBD, au nouvel arbitre, à la FFSB... que de temps et d'argent gaspillés!!

Répartition prévisionnelle des missions ([cf. annexe 8](#))

11. Divers

- Tenues et matériels:

- Le Responsable est Marc GIFFON. Lui signaler les problèmes éventuels.
- Les commandes de nouvelles tenues sont stoppées, car elles laissent à désirer au niveau de la qualité et des tailles. La FFSB recherche actuellement un nouveau fournisseur. Tous les collègues qui ont bénéficié d'une nouvelle tenue doivent conserver l'ancienne pour des problèmes d'uniformité éventuels.

- Comme M. NOYERIE et moi-même l'avons rappelé à nos Présidents de CBD respectifs, il est indispensable que tous les arbitres disposent d'une version à jour de la RS

- Le montant des indemnités d'Arbitrage est rappelé ([cf. annexe 9](#))

- La répartition des compétitions est distribuée.

- Prochain Congrès:

Il aura lieu dans le Secteur de LE TEIL.

Arbitre Responsable: B. GRAS

Date: 25 septembre 2010.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS